

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHÉ DU 23/06/11
AU

L'An Deux Mille Onze, le Dix Sept Juin à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LESSELIN, 1^{er} Adjoint chargé de la Culture

Etaient également présents :

A. BOUDIOS, J. DANIEL, F. BALLESTER, MM PREVOST, JJ. MARTEIL, J. GREVES, M. FOIDART, Adjoint, F. HERVE, P. CORMIER, JM LE CLANCHE, L. MONNERIE, MF GUILLEMOT, M. YVON, R. I. LECLERCQ M. BOUTRUCHE, R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, conseillers.

Absents excusés :

- F. AUBERTIN qui a donné procuration à JP LESSELIN
- E. JANSSEN qui a donné procuration à J. DANIEL
- R. LANGRONIER qui a donné procuration à F. BALLESTER
- A. BUZARE qui a donné procuration à P. CORMIER
- N. BARRIERE qui a donné procuration à M. FOIDART
- M. LECLERCQ qui a donné procuration à JJ MARTEIL
- JP DEMANT, I. RUELLAN, O. FOURNIOL, A. LE BORGNE

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 09 Juin 2011

Date de l'affichage : 09 Juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29

2011 - 77 : ELECTION DES SUPPLEANTS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX, EN VUE DE L'ELECTION, LE 25 SEPTEMBRE 2011, DE TROIS SENATEURS.

Rapporteur : J.P. LESSELIN*

Un renouvellement de sénateurs interviendra le dimanche 25 septembre 2011.

Par le décret 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les conseils municipaux des départements concernés sont convoqués le vendredi 17 juin 2011 en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour la commune de GUIDEL, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 25 Septembre 2011 sont délégués de droit.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'élire des délégués suppléants, au nombre de 9.

Pour être élu suppléant, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune intéressée. Le dépôt des candidatures est obligatoire.

RECULE
23 JUIN 2011

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

L'élection des suppléants a lieu sur une liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Après communication par le Président de séance des listes portant le nom des candidats aux fonctions de suppléants, l'élection se fera sans débat, au scrutin secret.

Le bureau électoral, présidé par le Président de séance comprend en outre :

- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin,
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Est notifié, en annexe aux présentes et pour confirmation, l'arrêté du Préfet du Morbihan du 23 mai 2011. Est jointe en outre la circulaire NOR/IOC/A/11/3812/C du ministre de l'intérieur du 19 mai 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après vote à bulletin secret élit les suppléants dont les noms suivent :

1. Joël BIENVENU
2. Michel CONVENANT
3. Nicole DEBON
4. Loïck DELACROIX
5. Cécile LE FORMAL
6. Ronan GICQUEL
7. Patrick GUILBAUDEAU
8. Jean-Claude LE BOURVELLEC
9. Anne LE DAIN

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 21 Juin 2011
Le Maire,
François AUBERTIN



REÇU LE
23 JUIN 2011
SOUS-PRÉFECTURE
DE LORIENT